

voir ses idées et ses suggestions reproduites ici en substance.

“ Voici, dit-il, l'économie politique de l'honorable gouvernement, qui serait assorti avec la dignité d'un peuple aussi distingués par les sentimens que les Canadiens le sont, au milieu des nations américaines qui les environnent.*

“ Le *bill* de Québec vous décerne la jurisprudence française sous laquelle vous êtes nés ; c'est en effet la judicature qui cadre le mieux avec vos propriétés et vos goûts ; mais pour en couronner l'assortiment, il faut qu'elle soit administrée sous les auspices de la bienfaisante constitution d'Angleterre. Que Paris juge vos héritages, mais que Londres gouverne vos personnes. Dans cette économie, votre bonheur sera de tout point accompli.

“ La réinstitiation de la loi de *Phabeas corpus* ; les jugemens par jurés, et dans les pouvoirs du gouverneur, la soustraction de déposer arbitrairement les membres du conseil législatif, le juge en chef, les juges subalternes, et même les simples gens de loi ; enfin d'emprisonner les sujets de son autorité personnelle voilà les premières et les plus précieuses émanations de la constitution d'Angleterre que nous ayons à réclamer pour la résurrection civile de la province.

“ L'institution d'une chambre d'assemblée. Je n'ignore pas (remarque-t-il à ce sujet,) que le despotisme masqué à pris les devans, et a conspiré de longue-main pour vous armer préalablement d'indifférence, de dégoût, d'aliénation même, contre un établissement, le seul fait pour économiser, de politique théorique et pratique, le bonheur national d'une province éloignée de l'autorité primitive. Ce despotisme projetait de fixer parmi vous son empire ; il a débuté par vous précéder contre une institution son ennemie, toute ajustée pour l'abattre : la marche n'a pas été mal rusée pour éterniser son triomphe ; mais la raison instruite à l'école d'une triste et malheureuse expérience revient de loin ; et c'est un triomphe si digne de tout être pensant, que je me le promets de votre droite et de vos ancêtres, après une mûre considération de la réalité.

Ce qui rendait surtout une partie des Canadiens contraires à l'institution d'une chambre d'assemblée, c'était la crainte d'être taxés, et peut-être surchargés d'impôts ; sur quoi M. Ducalvet leur dit : “ Voici une circonstance bien glorieuse, qui dissuaderait bien la taxe à votre avantage, si elle était statuée par une assemblée formée de vos représentans ; ce serait vous, alors,

* « J'en soumetts, continue-t-il, les pièces de détail à votre pénétration, avec d'autant plus de confiance, que vous êtes trop éclairés sur la nature de vos besoins, pour ne pas relever les irrégularités qui pourraient échapper au faible génie de l'architecte.